



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOILE

CLUB ORGANISATEUR

YACHT CLUB CLASSIQUE - N° 17064

LOCALISATION

XXXXXXXX-XXXXXXXX (VOIRE EN ANNEXE)

DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE

REGATES 2011

AVIS DE COURSE GENERAL Yachts Classiques



RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS:

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 3 MAI 1995 RELATIF AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES EN MER
«:Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.»

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, RCV 2009/2012
- 1.2 Les règles pour l'équipement des bateaux (ERS)
- 1.3 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- 1.4 Les Préconisations d'organisation des régates classiques de la CCMA,
- 1.5 Les règles de la Jauge Classique en vigueur,
- 1.6 Les instructions de course,
- 1.7 Les règles de course modifiées par les instructions de course figurent en annexe
- 1.2 Sécurité et équipement : les yachts seront équipés d'un armement suffisant pour la navigation à plus de 6 milles des côtes.



2 PUBLICITÉ

L'épreuve est une épreuve de la catégorie A de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 1, 2, 3 de yachts classiques telles que définies dans le règlement du CCMA en vigueur. Voir § 12
- 3.2 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :
 - les licences FF Voile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.3 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.
- 3.4 **Il est important de signaler que tout bateau prenant le départ avec au moins un équipier non licencié sera disqualifié et non classé, les inscriptions étant faites avec le logiciel FREG de la fédération, auront une vérification automatique de validité.**

4 DROITS D'INSCRIPTION :

Voir annexe par régata

5 PROGRAMME :

Voir annexe par régata

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 6.1 Les instructions de course générales seront disponibles sur le site web du YCC : www.yachtclubclassique.com.
- 6.2 Les annexes aux Instructions de Course seront distribuées aux participants lors des briefings des skip-pers

7 PARCOURS

Voir annexe par régata

Les parcours sont de types hauturiers et côtiers.

8 CLASSEMENT

- 8.1 Un classement unique sera réalisé par régata, toutes classes confondues pour les classes 1 à 3. Les temps de chaque course seront compensés en fonction du rating de chaque bateau établi selon la Jauge Classique en vigueur
- 8.2 Le classement général de chaque régata tiendra compte des éventuelles disparités des parcours et des flottes.
- 8.3 Le nombre de courses devant être courues pour valider chaque régata sera de : 1
- 8.4 Le vainqueur de chaque course marque 100,25 points, le second 99 points, le troisième 98, etc.... exception faite des courses-croisières de 100 milles au moins ou avec une nuit, qui bénéficient d'un classement par point offrant 110,25 au premier, 109,108, etc.... pour engager les armateurs à faire vivre ce type d'événements. Pour des raisons de sécurité et d'organisation. Au cas où le nombre d'inscrits serait trop important (au delà de trente), deux flottes seraient établies avec une séparation au rating permettant un équilibre en nombre de chaque flotte avec un minimum de 10 dans chacune d'entre elles, sur un parcours identique et avec un départ décalé de 10 mn. Le classement dans ce cas serait fait par points pour toutes les courses de la régata comme suit : 100.25 au 1^{er}, 99 ,98 et ainsi de suite. Le comité de course organisateur fixera par avenant la règle retenue pour aboutir à un classement général de l'épreuve et départager les Ex aequo éventuels.
(Proposition du CCMA : la préférence étant donnée au bateau le plus ancien par sa date de lancement ou de reconstruction).



9 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4 du chapitre 1 des RCV 2009/2012, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la course.

10 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir pour l'épreuve, une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant 1,5 million d'Euros.

11 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Voir annexe par régata

12 CLASSES PATRIMONIALES DES YACHTS CLASSIQUES

• **Classe 1 (flamme 1)** : Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, de la coque, du lest ou des plans antidérive ou modification substantielle du plan de voilure et du gréement).

• **Classe 2 (flamme 2)** : Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine. Séries ou répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.

• **Classe 3 (flamme 3)** : Yachts construits avant le 31 12 1976 et après le 31-12- 1968 (ou, pour des séries de yachts dont le prototype a été réalisé avant le 31-12-1976), conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux construits ultérieurement « dans l'esprit » des yachts classiques sont incorporés à cette classe pour les régates du CCMA. La classe 3 fait l'objet d'un classement annuel séparé au CCMA

13 TROPHÉE JEAN-CLAUDE LANGLOIS :

Un classement sera effectué pour le trophée Jean-Claude LANGLOIS.

Ce trophée attribut des points aux trois premiers bateaux prenant le départ de chaque course :

1er bateau à passer la ligne de départ : 7 points

2ème bateau à passer la ligne de départ : 4 points

3ème bateau à passer la ligne de départ : 1 point

Ce trophée s'applique à toutes les régates du CCA, le bateau totalisant le plus de points se verra remettre en fin de saison, le trophée Jean-Claude LANGLOIS. En cas d'égalité, les RCV seront appliquées.

Autorité organisatrice : ...
Commissaire général : ...
ou capitaine de flotte : ...



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOILE

CLUB ORGANISATEUR	YACHT CLUB CLASSIQUE - N° 17064
LOCALISATION	XXXXXXXXXXXX
Désignation de la course	XXXXXXXXXXXX
DATE	XXXX/XXXX/2011
ANNEXE A L'AVIS DE COURSE Yacht Classique	



RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS:

Voir Avis de Course général

1. REGLES

Les règles de course qui sont modifiées sont mentionnées par les instructions de course générales consultables sur le site YCC et par les annexes aux Instructions propres à la régata.

2. PUBLICITÉ

Tel que précisé dans l'avis de course général



3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION (voir avis de course générique)

3.2 Les bateaux admissibles selon le règlement du CCMA, peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à :

Les bateaux admissibles doivent s'inscrire :

En ligne sur le site du YCC

www.yachtclubclassique.com

Et :

En complétant le formulaire joint en annexe et en l'envoyant avec le règlement correspondant à :

Bertrand KERRAND - 3 place de la Mairie - 56390 GRAND-CHAMP

bertrand.kerrand@wanadoo.fr

Au plus tard 10 jours avant la date des confirmations d'inscription donnée dans le document de Présentation de la course.

4. DROITS D'INSCRIPTION :

Payable 10 jours avant la date des dernières confirmations d'inscriptions,

Après ce délai, l'organisation se réserve le droit de refuser une inscription aux repas éventuels

Inscription : 10 € par personnes à bord

Repas équipage : 15 € par personne et par repas

5. PROGRAMME.

6. Jauge et contrôle :

Jauge Classique 2011, assistance et contrôle si requis.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Voir IC génériques sur le site YCC, annexes aux IC données par le comité de Course

7.1 Prescription FF Voile :

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

7.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.



8. PARCOURS

Les parcours de type côtiers sont définis par les Instructions de course.

9. CLASSEMENT

Les modalités de classements de l'épreuve sont définies par l'Avis de Course général et par les Instructions de course générales.

Autorité organisatrice :

Commissaires généraux :

Présidents du comité de course :

Présidente du comité de réclamation :

Président du comité de jauge :

Fait à ... le ... 2011

